

COMPTE-RENDU
COMMUNE DE LYS ST GEORGES
Département de l'Indre
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 OCTOBRE 2018

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 7

Le dix-neuf octobre deux mille dix-huit à vingt heures trente minutes les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur VILLETEAU Christian, Maire, dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 28 septembre 2018.

Etaient présents : Christian VILLETEAU, Christiane TARDIVAT, Pascal BALLEREAU, Quentin MENURET, Olivier MICHOT, Jean-François FOUCHET, Sylvie LAURENT

Absents : Cécile DEGROLARD, Jean-François VIAUD, Michaël BLANCHARD, Nicole MISÉRÉ

Secrétaire de séance : Sylvie LAURENT

Approbation du compte-rendu :

Le compte-rendu de la séance du Municipal du 05 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité par les membres présents

ORDRE DU JOUR :

- Subvention FAR
- Aménagement place de l'église et jardin public
- Participation voyage scolaire

Questions diverses

- Horaires éclairage public
- Repas des anciens
- Curage des fossés

2018-33 : Subvention FAR

Le maire rappelle au conseil municipal la décision d'entreprendre des travaux pour la remise en état du logement situé au-dessus de la mairie. Il propose de réaliser les travaux, dans un premier temps, uniquement dans certaines pièces : palier, cuisine, couloir et salle de bain/wc.

Après avoir étudié les différents devis, **le Conseil Municipal** accepte la réalisation de ces travaux qui se composent comme suit :

- Isolation/menuiserie : entreprise FRADET pour un montant de : 2 334.73 € H.T, soit 2 801.68 € T.T.C
- Electricité/plomberie : entreprise LAURENT pour un montant de : 2 164.32 € H.T, soit 2 597.18 € T.T.C
- Carrelage : entreprise SMAC pour un montant de : 3 709.04 € H.T, soit 4 450.85 € T.T.C
- Peinture : entreprise CHAUSSE pour un montant de : 3 444.90 € H.T, soit 4 133.88 € T.T.C

Coût total des travaux : 11 653 € H.T, soit 13 983.60 € T.T.C

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention FAR (Fonds d'Action Rurale) 2019 pour aider à la réalisation de ces travaux.

Le Maire propose le plan de financement de ces travaux comme suit :

RECETTES			DEPENSES		
	HT	%		HT	TTC (20%)
FAR	9 322.40	80 %	Travaux	11 653 €	
Fonds propres	2 330.60	20 %			
TOTAL	11 653 €	100 %		11 653 €	

- **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le plan de financement et décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Indre au titre du FAR 2019.

2018-34 : Aménagement place de l'église et jardin public

Vu la délibération du 26 juillet 2018 portant sur la décision de procéder à une consultation d'architectes pour le réaménagement de la place de l'église et du jardin public, Monsieur le Maire présente les propositions qu'il a reçu.

Après avoir étudié les offres, **le Conseil Municipal** :

- décide de faire appel à l'Atelier d'Architecture Catherine AUTISSIER pour la réalisation d'une étude de faisabilité avec esquisses et chiffrage afin de bien appréhender les différentes solutions chiffrées.
- précise que c'est à l'issue de cette phase et en fonction de la solution retenue que la suite de la mission pourra être définie.
- autorise le Maire à signer le devis de l'étude de faisabilité pour un forfait d'honoraires arrêté à 3 800 € H.T, soit 4 560 € T.T.C.

2018-35 : Participation voyage scolaire

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une demande de subvention émanant de la Directrice du collège George Sand à La Châtre pour un séjour en Charente-Maritime dans le cadre du projet pédagogique de la SEGPA et de l'ULIS pour un élève scolarisé au sein de l'établissement et résidant à Lys-Saint-Georges. Une aide est demandée afin de réduire la participation financière des parents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de 30 € qui sera versée au Foyer Socio-Educatif du collège
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018 à l'article 6574.

Questions diverses et informations :

- Horaires de l'éclairage public :
Rue du château, place de l'église et rue des AFN : coupure de 0h00 à 6h00
Route d'Ardenes et Chemin des Garennes : coupure de 22h30 à 6h00.
- Le déjeuner des anciens se déroulera au Restaurant La Forge le vendredi 30 novembre 2018, à partir de 12h00.
- Le curage des fossés sera réalisé aux lieux-dits « le Rocher », « Coudières » et « Le Carroir » par Monsieur MANOUX Christophe en fin d'année 2018.

La secrétaire de séance,
Sylvie LAURENT

Le Maire,
Christian VILLETEAU

Les Conseillers,